

L'an deux mille vingt-deux et le lundi dix-sept octobre à 11 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christelle FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présent(e)s :

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du C.C.A.S.,
 Mmes BONILLA, BOUROU, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, GARCIN, KREUTER, MYARD-DALMAIS, PERRENES, RAMBAUD (jusqu'à la délibération 1.10), VERDU
 MM. BERENDSEN, NOBLECOURT

Etaient excusé(e)s :

M. REPENTIN, Président du C.C.A.S. (donne pouvoir à Mme FAVETTA SIEYES)
 Mmes LEVROT-VIROT, MARCHAND, RAMBAUD (à compter de la délibération 2.1)
 M. DE BOISRIOU (donne pouvoir à Mme BOUROU)

1. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

1.7 BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le budget primitif a été voté à hauteur de :

- 5 067 777,03 € pour la section de fonctionnement
- 633 143,29 € pour la section d'investissement

I- Section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement sont proposées à la hausse pour un montant de 7 000,00 € afin de pouvoir constituer une provision pour dépréciation des créances à hauteur de 2 000,00€ et couvrir l'augmentation des régularisations sur années antérieures à hauteur de 5 000,00€.

Les recettes progressent du même montant.

	Budget 2022	DM1 2022
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 066 082,00	
Chapitre 012 - Charges de personnel	3 505 760,00	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 290,00	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes	379 945,03	
Chapitre 67 - Charges spécifiques	13 700,00	5 000,00
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	-	2 000,00
TOTAL DES CHARGES	5 067 777,03	7 000,00
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	754 866,03	
Chapitre 013 - Atténuations de charges	130 706,00	1 000,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 615,00	
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes divers	851 636,00	
Chapitre 74 - Dotations et participations	3 314 294,00	1 000,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	9 660,00	3 000,00
Chapitre 77 - Produits spécifiques		2 000,00
Chapitre 78 - Reprise sur provisions		
TOTAL DES PRODUITS	5 067 777,03	7 000,00

II- Section d'investissement

En prévision de la recette des ventes de véhicules et de copieurs prévues sur 2022, la section d'investissement est ajustée suivant les modalités suivantes :

Compte 024 – Chapitre 024 : + 8 000,00€

Compte 2185 – Chapitre 21 : + 8 000,00€

◆ Résolution :

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la décision modificative présentée ci-dessus.
- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le receveur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17
Vote : Pour : 15
 Contre :
 Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Pour le Maire, Président du C.C.A.S.
La Vice-Présidente

Christelle FAUETTA SIEYES

